



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2018/043

**Convention de partenariat
pour l'inventaire du
patrimoine**

ETAIENT EXCUSES : Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY, Pascale BARAILLE pouvoir à Nicolas CHIOTTI, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Philippe RAMONDENC Albine DALLE, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE,

ETAIENT ABSENTS : Barbara OZANEUX

Madame Emmanuelle GAZEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 5 avril 2018, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 22 mars 2018
Le Maire

Vu la convention cadre d'objectifs 2017-2019 entre la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et la Ville de Millau pour la connaissance et la diffusion du patrimoine de Millau,

Vu la délibération de la commission permanente de la Région Midi-Pyrénées n°15/04/04-01 du 2 avril 2015 approuvant les dispositifs de soutien régionaux simplifiés au secteur de la culture et notamment le dispositif de soutien à la connaissance du patrimoine culturel de Midi-Pyrénées.

Considérant que la Région la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et la Ville de Millau souhaitent établir une convention de partenariat pour l'inventaire du patrimoine pour les années 2017, 2018, 2019,

Considérant que la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée s'engage à apporter son soutien financier et technique pour la conduite de cette opération d'inventaire du patrimoine,

Considérant que la Ville de Millau s'engage à conduire l'opération d'inventaire du patrimoine conformément au Cahier des Clauses Scientifiques et Techniques (CCST).

Aussi, après avis favorable de la Commission Culture du 13 mars 2018, Il est proposé au Conseil municipal :

1. D'approuver la poursuite de l'Inventaire du patrimoine
1. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à demander une aide technique et financière à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et à signer tous les documents qui découlent de cette convention à intervenir.

Les dépenses seront inscrites au budget 2018

TS 149 –chapitre 011- nature 611 - fonction 324

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme


Le Maire de Millau
Christophe SAINT-PIERRE